

Questions du syndicat Cgt pour la réunion trimestrielle du CHSCT le 14 décembre 2017

1. Pouvez-vous nous confirmer que le portillon dédié aux handicapés peut être utilisé par les salariés invalides qui le souhaitent?

<u>Réponse</u>: Le portillon dédié aux handicapés est réservé, uniquement, aux personnes à mobilité réduite. Toutefois, si le salarié prend contact avec le service sécurité (HSE) celui-ci transmettra son nom aux gardiens qui l'autoriseront à passer par le portillon. Il est rappelé que le salarié sera systématiquement contrôlé.

2. Quand est-il prévu une présentation du rapport annuel d'activité du Médecin du Travail relatif à l'exercice 2016 en sachant que celle-ci aurait dû l'être avant fin avril 2017 ?

Réponse : Une date vous sera communiquée au retour du docteur PIERROT

3. Nous demandons que les consignes de sécurité concernant l'organisation des secours qui sont mentionnées dans les plans de prévention soient dans la langue pratiquée par les prestataires qui interviennent sur le chantier.

<u>Réponse</u>: Nous effectuerons la traduction de ces consignes en Italien et en Anglais

4. Pour quels motifs, les chiffres figurant dans la pyramide de Heinrich dans le secteur « Lab sécurité » ne correspondent pas à la réalité puisqu'ils sont différents de ceux présentés en réunion CHSCT. Par exemple, il est notifié aucun arrêt supérieur à 30 jours pour les années 2015, 2016 et 2017 ; 1 seul arrêt inférieur à 30 jours pour l'année 2016 ; 2 accidents bénins en 2015 et 2016 ; etc...

Réponse : Les tableaux seront mis à jour.

5. Nous demandons d'isoler tous les plafonds des vestiaires.

<u>Réponse</u>: L'isolation ne sera pas possible par contre nous changerons les dalles de plafonds détériorées.

6. Suite à la réunion extraordinaire du CHSCT qui s'est déroulée le 19 septembre 2017, nous demandons la réalisation d'un procès-verbal.

Réponse : Un Compte rendu sera réalisé par le service HSE



Questions du syndicat Cgt pour la réunion trimestrielle du CHSCT le 20 mars 2018

1. <u>Cubage culasses</u>: Nous demandons de revoir le conditionnement des culasses qui arrivent en position horizontale.

<u>Réponse</u>: Le « packaging » des culasses ne peut être revu car cela engendrerait un surcoût de 10€ par culasse. Par contre, le zache va être déplacé dans l'ancienne zone de cubage de manière à réaliser l'opération de retournement.

2. *Op 30 Bi-stadio :* Nous demandons un réaménagement de la zone de chargement des vilebrequins (Praticables qui empiètent le couloir D et proche de la potence).

<u>Réponse</u>: Le poste ne sera pas réaménagé mais les vilebrequins vont être livrés en séquencés afin de régler toutes les problématiques.

3. <u>Sas B1:</u> Nous demandons d'installer un rideau d'air chaud dans le sas B1 à proximité de l'aire de repos de la salle d'essais.

Réponse : Cela n'est pas prévu car la salle de pause va être refaite.

4. *Chauffage*: Suite aux différents problèmes, anomalies, disfonctionnements des chauffages, nous demandons de programmer une réunion afin d'anticiper l'hiver prochain (Réfection chauffages, achat de matériels, isolation, etc...)

Réponse: Pas de souci.

5. **Zone graissage B1:** a) Nous demandons d'installer une porte sectionnelle à la place des lamelles. (Problème visibilité). b) Nous demandons d'améliorer les conditions de travail dans la zone de désoxydation (Aucun système d'aspiration suite à l'évaporation du produit, écoulement du produit au sol, luminosité, etc...)

Réponse : a) Les lamelles ont été installées pour pallier aux courants d'airs froids. Elles seront retirées au printemps

Réponse: b)

6. <u>Compte rendu d'entretien de reprise d'activité :</u> Nous demandons de retirer ce document qui ne respecte pas le secret médical puisque des causes à l'origine de l'absence sont mentionnés. De plus, certains responsables UTE exigent, absolument, de connaître la cause et les motifs de l'absence. Enfin, il est notifié au verso de ce document que le but est purement de faire des statistiques de façon anonyme alors que le nom du salarié est mentionné au recto du document.

<u>Réponse</u>: L'objectif de l'entretien de retour est d'accueillir un salarié à son retour après une absence et d'échanger avec lui pour identifier des points d'amélioration de la situation du salarié.

Les questions ne sont pas obligatoires et le support permet d'offrir un cadre à cet entretien.

Avec le salarié, le manager peut proposer au salarié différentes orientations (Infirmerie/Médecine du travail/Assistante sociale/Service RH/Service sécurité/Etc...)

3 sessions de formation de 2 jours ont été déployées en 2017.

20 managers ont été ainsi formés sur la conduite de cet entretien et l'absentéisme en général.

7. <u>Swo:</u> Dès la rédaction des Swo (Déclarations accidents/incidents), nous demandons qu'ils soient envoyés en copie au secrétaire du CHSCT.

<u>Réponse</u>: Une réflexion permettant d'améliorer la rapidité des informations est en cours de discussion. Il n'est pas prévu de modifier le processus de diffusion actuel

8. *Marches escalier - Mini-ligne heller culasses*: Nous demandons d'augmenter la profondeur des marches d'escalier entre les opérations 10/20 et 30/40.

<u>Réponse</u>: Les marches respectent les normes en vigueur. Pas de modification prévue

Le syndicat CGT